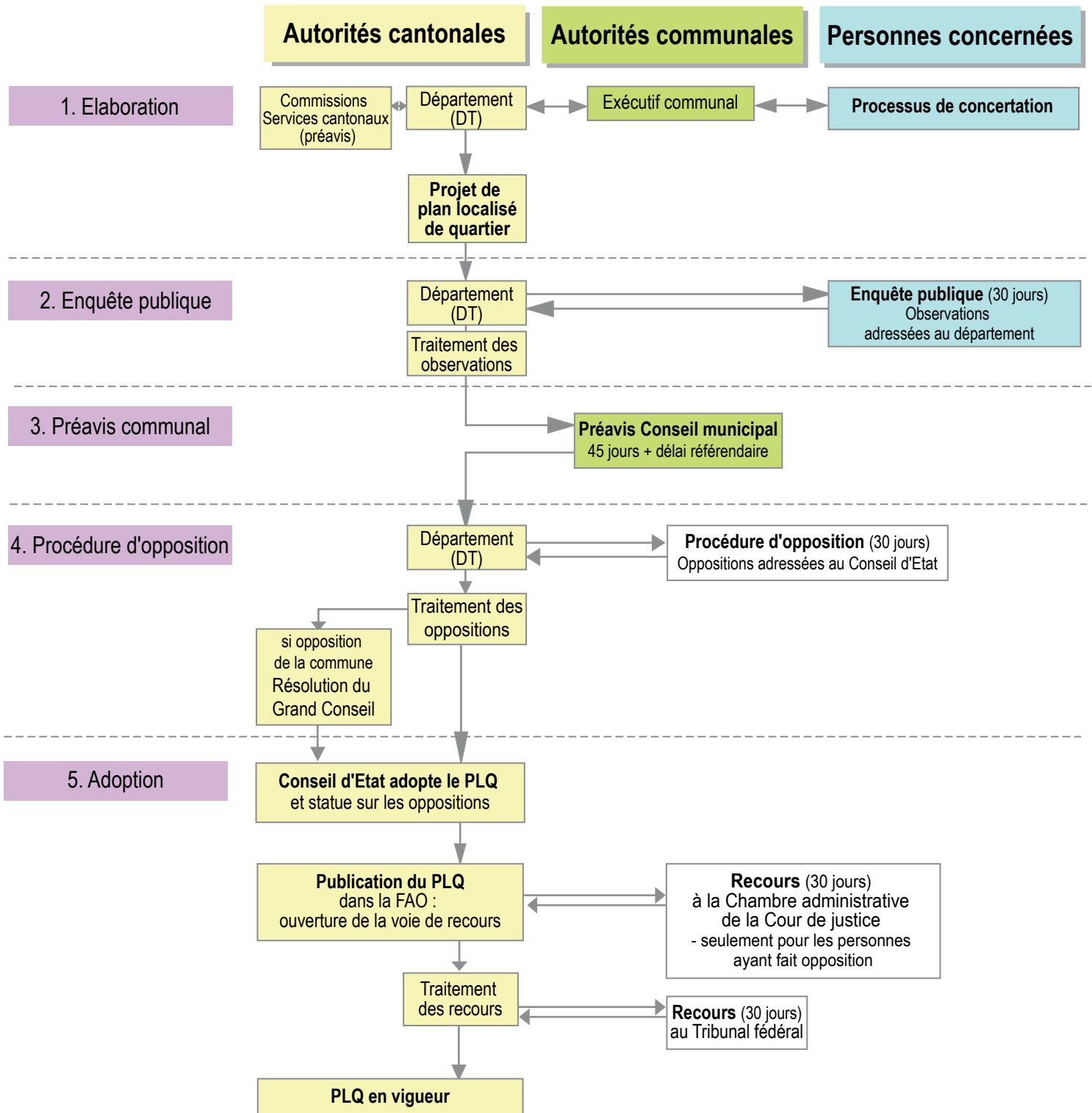


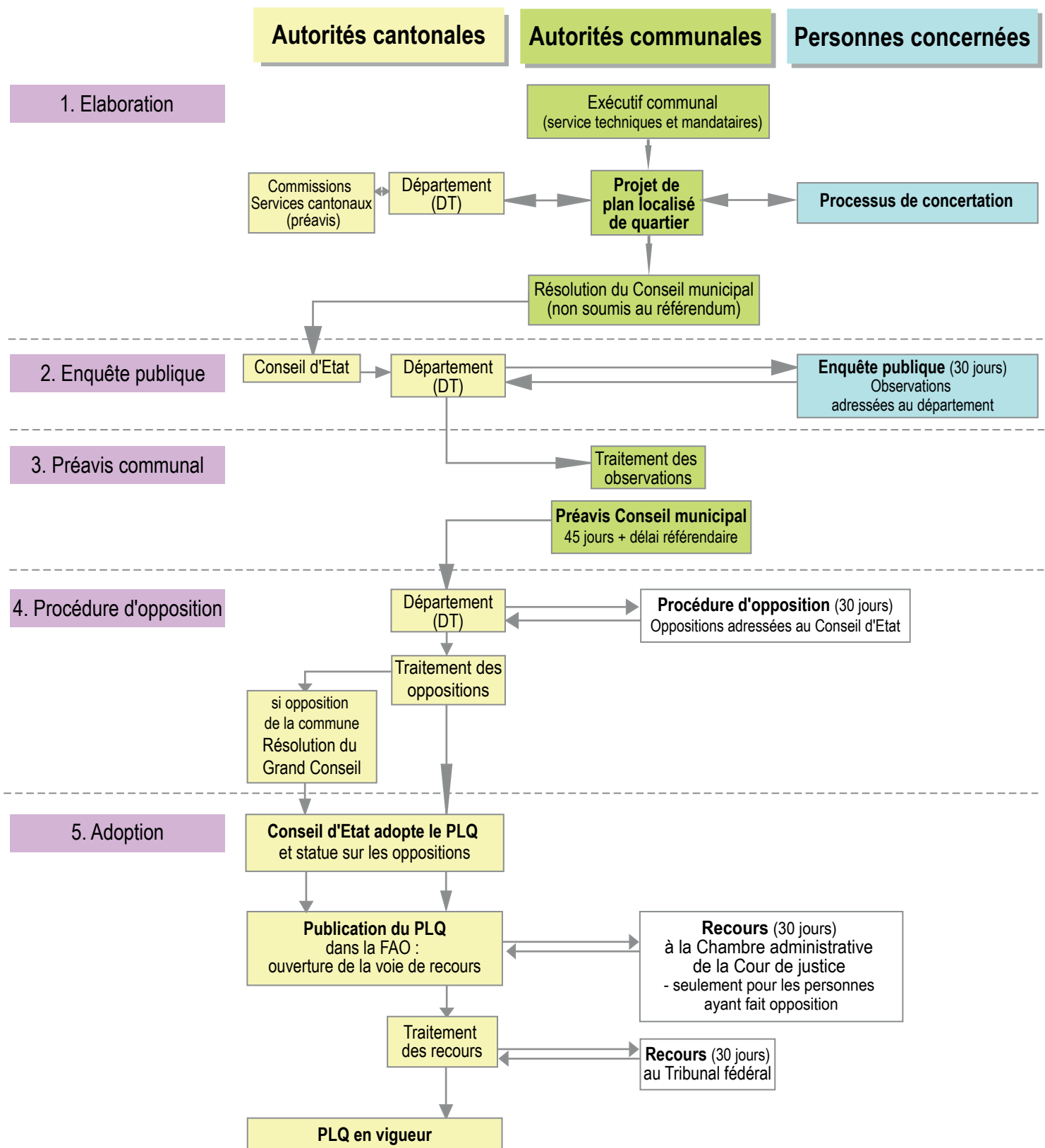
Procédure Plan localisé de quartier à l'initiative du département du territoire (DT)



N. B. Si des modifications importantes du plan sont apportées en cours de procédure, un retour à une étape antérieure peut être nécessaire

Références légales : <https://www.ge.ch/consulter-plans-amenagement-adoptes/bases-legales-plans>

Procédure Plan localisé de quartier à l'initiative d'une commune



N. B. Si des modifications importantes du plan sont apportées en cours de procédure, un retour à une étape antérieure peut être nécessaire

Références légales : <https://www.ge.ch/consulter-plans-amenagement-adoptes/bases-legales-plans>